

L'air de Civitavecchia (4)

Autor(en): **Champendal, Pierre-André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **134 (1989)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'air de Civitavecchia (4)

par le major EMG Pierre-André Champendal

Le climat politique interne est, en ce moment, ébranlé par les communistes qui ont lancé l'idée d'abolir le recrutement obligatoire pour arriver à une armée de professionnels. La ligne traditionnelle et classique du parti communiste et de la gauche italienne en général fait soudainement preuve d'une forte évolution qui suscite malgré tout une grande perplexité. Jusqu'à ce jour, la gauche de la Péninsule a toujours soutenu l'armée organisée sur la base du recrutement obligatoire (l'«*esercito di leva*») qui garantit la démocratie alors que, pour le PCI¹, l'armée de métier suscite un esprit de corps et peut, par conséquent, entrer en conflit avec les institutions démocratiques. Les communistes ont aussi toujours admis que l'armée recrutée dans le peuple met en communication des jeunes gens d'expériences, de provenances et de cultures fort diverses. La «*nation armée*», l'«*armée du peuple*» ou encore l'«*unité nationale*», autrefois plate-forme historique et politique du PCI¹ sont aujourd'hui des notions révolues. De plus, à entendre le président des sénateurs communistes, «*les progrès de la technologie ont donné un coup mortel à l'armée recrutée dans le peuple*».

A ces arguments, le ministre libéral de la Défense répond que la défense n'est pas un «*service public*» mais une

«*fonction institutionnelle de l'Etat*». Pour l'Italie, une armée de métier serait un luxe beaucoup trop onéreux.

Parmi les conscrits, la qualité abonde, ce qui permet de résoudre le problème de la complexité technique alors que les volontaires d'une armée de métier seraient attirés par le marché du travail civil qui est en mesure d'offrir davantage en argent et en prestige.

Un autre point à prendre en considération est celui des cadres. Il y a aujourd'hui forte pénurie, aussi qualitative, de jeunes officiers et sous-officiers. Alors que les armées française et de la République fédérale d'Allemagne alignent 25 cadres professionnels dans chaque unité, en Italie, une compagnie ne dispose que de 5 officiers et sous-officiers, souvent de milice. Il s'agirait, en introduisant une armée de métier, de remplacer les cadres de milice par un nombre beaucoup plus élevé de cadres de métier, programme qui exigerait en tout cas 10 ans.

La carrière représente un autre argument. En effet, si une structure militaire fondée sur le volontariat exige davantage de jeunes cadres et moins d'officiers supérieurs et généraux, il s'agirait encore d'aider à se réinsérer dans la vie professionnelle

¹ Parti communiste italien

civile, après un certain laps de temps, les soldats empêchés d'avancer.

Des forces armées de métier ne se justifient que si elles sont mieux instruites que celles de milice. Or, cela exige davantage de terrains d'exercice et de tir, d'écoles et d'instructeurs.

Il semble, d'autre part, que le recrutement obligatoire représente encore un des moments qui assure l'égalité de condition dans une société toujours plus fragmentée et corporative.

La situation du recrutement en Europe

Pays	Durée	Obligation de rester dans la «réserve»	Type de sélection
Belgique	10 mois en Belgique et 8 en Allemagne	durant 8 ans	tous les jeunes aptes
Danemark	12 mois dans les unités méc, inf et génie	jusqu'à l'âge de 50 ans	jeunes gens désignés
France	12 mois	jusqu'à l'âge de 35 ans	tous les jeunes aptes
Allemagne de l'Ouest	15 mois	au moins 12 mois	tous les jeunes aptes
Hollande	10 mois en Hollande et 8 en Allemagne	entre 8 et 15 ans	tous les jeunes aptes
Italie	12 mois (armées de terre et de l'air) 18 mois (marine)	jusqu'à l'âge de 45 ans	tous les jeunes aptes
Norvège	12 mois (armée de terre) 15 mois (armée de l'air et marine)	jusqu'à l'âge de 44 ans	tous les jeunes aptes
Portugal	16 mois (armée de terre) 24 mois (armée de l'air et marine)	jusqu'à l'âge de 45 ans	jeunes gens désignés
Espagne	12 mois	jusqu'à l'âge de 34 ans	jeunes gens désignés
Suède	15 mois	jusqu'à l'âge de 47 ans	tous les jeunes aptes
Suisse	17 semaines d'instruction de base	jusqu'à l'âge de 50 ans	tous les jeunes aptes

P.-A. Ch.